



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
5 novembre 2014
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 13 octobre 2014, à 15 heures

Président : M. Cardi (Italie)

Puis : M^{me} Stepowska (Vice-Présidente) (Pologne)

Sommaire

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-62466X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (A/69/65-E/2014/12 et A/69/217)

1. **M^{me} Wu Dong** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], présentant le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/69/65-E/2014/12), indique que ce rapport est le fruit des contributions de 26 organismes des Nations Unies et autres organisations internationales et parties prenantes de la société civile et des secteurs techniques, universitaires et commerciaux. Il y est souligné que l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le monde continue de progresser. À l'échelle mondiale, plus de 2,7 milliards d'utilisateurs avaient accès à Internet en 2013, alors que le nombre d'abonnements de téléphonie mobile cellulaire dépasse désormais 6,8 milliards. Les abonnements de téléphonie mobile à large bande progressent de près de 30 % par an. Toutefois, des différences importantes subsistent entre les régions et au sein des régions pour ce qui est du développement des TIC, ce qui accentue la fracture numérique. En Amérique latine, par exemple, les pays les plus avancés affichent un développement des TIC 15 fois plus important que les moins avancés. La nature de la fracture numérique évolue également et reflète de plus en plus la façon dont les TIC sont utilisées pour obtenir des résultats en matière de développement plutôt que l'accès aux TIC lui-même. En outre, tous les pays ne sont pas en mesure de bénéficier de l'émergence de nouvelles applications. De plus en plus nombreux sont ceux qui prennent conscience de l'importance des TIC et adoptent ou élaborent des politiques pour favoriser leur développement. Ces politiques visent, entre autres, à mieux sensibiliser la population à l'importance des TIC, à améliorer l'aptitude à les utiliser, à accroître l'accès des groupes mal desservis aux services TIC et à faire en sorte que ces services soient abordables.

2. Le rapport couvre un large éventail d'activités prévues ou entreprises par les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes en 2013 dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial. Il fait état également de la création, par le

Président de la Commission de la science et de la technologie au service du développement, d'un Groupe de travail sur le renforcement de la coopération concernant les politiques publiques relatives à Internet, qui s'est réuni quatre fois entre mai 2013 et mai 2014, et a rendu compte de ses travaux à la dix-septième session de la Commission.

3. Nombre d'organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes ont déjà commencé les préparatifs relatifs à l'examen décennal des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit être mené à bien en 2015. Les conclusions de cet examen devraient permettre aux parties prenantes d'élaborer des stratégies pour faire face aux difficultés relatives aux TIC dans les années à venir et contribuer utilement aux discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, la réunion de haut niveau SMSI+10, qui a eu lieu en juin 2014 à Genève sous les auspices de la CNUCED, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a approuvé deux documents, à savoir la Déclaration du SMSI+10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI et la Vision du SMSI pour le SMSI au cours de l'après-2015. De plus, la Commission de la science et de la technologie au service du développement a invité un large groupe de parties prenantes à communiquer leurs vues sur les résultats du Sommet mondial durant la décennie passée et présentera les résultats de cet examen à l'Assemblée générale.

4. L'évolution rapide des technologies, marchés et services TIC a beaucoup influé sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial. L'examen décennal doit prendre en compte le caractère dynamique du paysage des TIC et ses conséquences pour l'édification, dans l'intérêt de tous, d'une société de l'information à dimension humaine, inclusive et orientée vers le développement, comme envisagé dans la Déclaration de principes de Genève.

5. **M. De Guimarães-Pinto** [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], présentant le rapport de la Directrice générale de l'UNESCO sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies, transmis par une note du Secrétaire général (A/69/217), note que la convergence des

technologies de l'information et des communications traditionnelles et modernes offre de nombreuses possibilités aux individus d'interagir et de progresser sur la voie des objectifs sociaux. Le rapport, qui s'appuie sur les contributions de cinq organismes des Nations Unies, met l'accent sur le rôle fondamental de la liberté d'expression, d'information et de la presse dans la promotion du développement durable et souligne que des médias libres, indépendants et pluralistes sont indispensables aux efforts faits pour favoriser le développement.

6. Le Groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 a recommandé de faire figurer en bonne place dans ce programme la nécessité d'assurer une bonne gouvernance et des institutions efficaces et a insisté sur l'importance de l'ouverture, de la transparence, de l'accès à l'information et de la liberté de parole et des médias. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information a proposé en outre que le programme reconnaisse pleinement les possibilités offertes par les TIC dans le développement fondé sur les droits et dans l'exercice plus large de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, qui jouent pour leur part un rôle essentiel dans les efforts menés pour lutter contre la corruption, faire prendre conscience de la problématique hommes-femmes, renforcer la responsabilité et favoriser un développement socialement inclusif. En 2013, l'UNESCO a adopté une résolution dans laquelle elle considère que la liberté d'expression, l'accès universel au savoir et l'indépendance des médias, électroniques ou non, sont des éléments indispensables à des démocraties vigoureuses et à la promotion de la participation citoyenne. De fait, les experts internationaux en matière de médias et de droits de l'homme ont demandé instamment à l'Organisation des Nations Unies d'appliquer les principes de bonne gouvernance à l'accès à l'information, à la liberté d'expression et à l'indépendance des médias. L'UNESCO se félicite donc de constater que le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable propose comme cible distincte au titre de l'objectif 16 sur l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes de garantir l'accès du public à l'information et de protéger les libertés fondamentales. En outre, la Feuille de route de Bali sur les médias et le développement, adoptée lors du Forum mondial des médias en août 2014, se fait écho de la demande d'intégration de la liberté d'expression et de l'indépendance des médias dans le programme de

développement pour l'après-2015 et invite les gouvernements à respecter en tant que droit fondamental la liberté d'expression, y compris la liberté de la presse et le droit de rechercher et de recevoir des informations, alors que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a organisé, en septembre 2014, une table ronde centrée sur l'intégration de la communication pour le développement dans les politiques et programmes en vue de contribuer à l'inclusion sociale, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au renforcement des moyens de subsistance dans les zones rurales et à la promotion de l'agriculture familiale.

7. L'UNESCO continuera de promouvoir et de défendre le droit des communautés de posséder et de faire fonctionner des radios communautaires complétant les services de diffusion publics et privés et dont la contribution unique, locale et participative au développement social mérite plus d'attention, de reconnaissance et de soutien. Favoriser la mise en place de conditions juridiques et réglementaires favorables aux radios communautaires est une mesure améliorant la situation des pauvres en contribuant au développement durable et au renforcement de l'équité, grâce à une large palette d'avantages sociaux, économiques et culturels.

8. L'aide multilatérale en faveur du développement des médias devrait être améliorée, notamment par le biais du Programme international pour le développement de la communication parrainé par l'UNESCO, qui a récemment fourni plus de 2,2 millions de dollars à 123 projets nationaux et 20 projets régionaux concernant 77 pays. Ces projets visent à remédier aux lacunes mises en évidence par les indicateurs de développement des médias de l'UNESCO et intègrent le développement des médias dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'UNESCO continuera de renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies afin de faire progresser la liberté des médias, la liberté d'expression et l'utilisation des TIC pour favoriser le développement, en particulier grâce au Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité et à l'Alliance mondiale des partenaires de l'éducation aux médias et à l'information.

9. **M. Llorenty Solíz** (État plurinational de Bolivie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, estime que les TIC, qui sont un outil

crucial pour le développement socioéconomique, jouent un rôle indispensable dans la pleine participation des pays en développement à l'économie mondiale. Elles représentent un potentiel fantastique pour stimuler les efforts de lutte contre la pauvreté et favoriser une croissance inclusive et sont des éléments essentiels des solutions novatrices à privilégier pour le programme de développement pour l'après-2015. Afin que les pays en développement puissent en tirer pleinement parti, il faut s'attacher davantage à réduire leur coût, notamment celui des connexions à large bande, et à renforcer les capacités pour développer leur utilisation. L'infrastructure des télécommunications doit aussi être consolidée dans les pays en développement.

10. Le Groupe est préoccupé par la persistance d'un fossé numérique entre pays développés et pays en développement, notamment en ce qui concerne l'accès au haut débit et le niveau des tarifs, ainsi que par l'impact négatif de la crise économique et financière persistante sur les capacités des pays en développement de mobiliser des ressources pour les investissements dans les TIC et la diffusion de ces technologies.

11. Dans un monde de plus en plus interdépendant, tous les gouvernements doivent avoir un rôle et une responsabilité identiques en matière de gouvernance internationale d'Internet et de garantie de la stabilité, de la sécurité et de la continuité de ce service. En outre, pour renforcer la gouvernance d'Internet de manière transparente et responsable, les fonctions qui sont actuellement assumées par l'Internet Assigned Number Authority doivent être réaffectées et des efforts doivent être faits pour accélérer l'internationalisation de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers, de façon qu'elle devienne une organisation réellement internationale et mondiale avec un statut indépendant et des mécanismes de responsabilité clairs.

12. L'examen décennal des résultats du Sommet mondial doit marquer le début d'un nouveau chapitre du progrès des TIC dans les pays en développement en tirant parti des leçons de la décennie passée. Le Groupe renouvelle son appel pour que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies fournissent des ressources suffisantes et dans tous les secteurs pour faciliter le processus d'examen, qui doit prendre en compte les propositions d'une grande variété de parties prenantes, y compris les États Membres et les États observateurs, et au sein duquel

l'Assemblée générale doit continuer de jouer un rôle essentiel.

13. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment leur engagement à l'égard de l'intensification des efforts menés au niveau international pour protéger le cyberspace et favoriser son utilisation exclusive à des fins pacifiques et comme véhicule pour renforcer le développement économique et social et la coopération internationale. Dans cette optique, le Groupe souligne qu'une telle coopération internationale doit être fondée sur les principes des droits de l'homme, notamment le droit à la vie privée.

14. **M. Charles** (Trinité-et-Tobago), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), souligne que la Communauté se félicite des activités entreprises aux niveaux régional et international dans les domaines d'action du Sommet mondial ainsi que des recommandations du Groupe de travail sur l'amélioration des méthodes de travail du Forum sur la gouvernance d'Internet. Elle souscrit aux observations formulées dans le rapport du Secrétaire général (A/69/65-E/2014/12) selon lesquelles, bien que l'offre et la demande de TIC augmentent, des difficultés en matière d'accès, de niveau des tarifs et de qualité subsistent dans de nombreuses parties du monde en développement. De nouvelles études sont nécessaires pour identifier et supprimer les obstacles au développement, à la diffusion et à l'utilisation des TIC afin de surmonter la fracture numérique observée entre pays développés et pays en développement. La Communauté fait sienne également la recommandation du rapport selon laquelle l'examen décennal du SMSI doit contribuer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, notamment en facilitant la définition des rapports complexes entre les TIC et le développement durable.

15. Les gouvernements des pays de la CARICOM s'emploient à faire de la sous-région des Caraïbes un espace unique pour les TIC, mais des efforts supplémentaires sont requis pour atteindre cet objectif, notamment pour libéraliser davantage le secteur des télécommunications. Afin de contribuer à la transformation de la sous-région en une société fondée sur le savoir, la CARICOM élabore un programme de développement des TIC ainsi qu'une Stratégie de développement numérique régional. Malgré ces efforts, des obstacles importants subsistent concernant la mobilisation des ressources nécessaires à des investissements dans les nouvelles technologies,

notamment dans le secteur des petites entreprises et des microentreprises, et la lutte contre la cybercriminalité : une aide supplémentaire des partenaires bilatéraux de la Communauté et du système des Nations Unies, grâce au transfert de technologies appropriées, est indispensable pour permettre à la région de faire face aux enjeux auxquelles elle est confrontée.

16. Composée de petits États en développement insulaires et de faible élévation exposés aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, la région de la CARICOM considère l'environnement comme un secteur clef dans lequel un développement et une diffusion plus larges des TIC peuvent contribuer aux efforts de renforcement de la résilience. La Communauté se félicite des travaux de l'UIT sur l'énergie, les réseaux intelligents et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements ainsi que des travaux conjoints de l'UIT, de l'UNESCO et de l'Organisation météorologique mondiale sur la surveillance du climat et les systèmes d'alerte aux catastrophes naturelles.

17. La CARICOM souligne l'importance d'un renforcement des systèmes statistiques pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et salue les travaux réalisés par l'Observatoire pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes et par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin de mettre au point des indicateurs destinés à faciliter la mesure des TIC dans la région.

18. **M. Mendoza-García** (Costa Rica), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), estime que les TIC sont un outil essentiel pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, encourager l'inclusion sociale et assurer la croissance économique. Elles peuvent être utilisées pour améliorer la couverture et la qualité de l'éducation, des soins de santé et des autres services et favoriser le respect des principes d'égalité des sexes, de diversité et de droits fondamentaux. Les TIC ont un impact considérable sur quasiment tous les aspects de la vie des êtres humains et leur développement rapide crée de nouvelles opportunités pour accélérer le développement et améliorer les conditions de vies de millions de personnes de par le monde.

19. Les pays de la CELAC réaffirment leur détermination à édifier une société à dimension humaine, inclusive, privilégiant le développement et fondée sur les droits de l'homme, notamment le droit à la vie privée, et sur les principes de paix, de solidarité, de démocratie et de liberté. Ils sont aussi déterminés à impliquer la société civile, le secteur privé et les communautés scientifiques et techniques dans un dialogue ouvert, participatif, multilatéral et multisectoriel, conformément aux principes établis lors du Sommet mondial sur la société de l'information, pour promouvoir un développement durable et améliorer les conditions de vie des populations.

20. Les pays de la CELAC sont résolus à réaliser les objectifs fixés dans le Plan d'action pour une société de l'information et de la connaissance en Amérique latine et les Caraïbes ainsi qu'à renforcer la coopération régionale à cette fin. Toutefois, les enjeux environnementaux et la crise économique et financière en cours continuent de miner la capacité de ces pays de mobiliser des ressources pour des investissements dans les TIC et la diffusion de celles-ci. De plus, la fracture numérique, et plus particulièrement les disparités en matière d'accès au haut débit et de capacité de financement, entre pays développés et pays en développement, restent préoccupantes. Cette fracture doit être réduite de façon que tous, dans tous les pays, puissent utiliser les TIC et en tirer parti.

21. Le processus d'examen du Sommet mondial doit absolument être l'occasion de promouvoir et de protéger tous les droits fondamentaux de la personne humaine, notamment le droit à la vie privée, préalable essentiel à la dignité des personnes qu'il est indispensable de protéger pour éviter les abus de pouvoir. Toute ingérence dans le droit à la vie privée et toute limitation de ce droit doivent être l'objet de réglementations adéquates, d'une surveillance efficace et de mesures correctrices appropriées, entre autres un contrôle judiciaire pour s'assurer que les mesures n'ont pas été imposées de façon arbitraire. À cet égard, la CELAC est préoccupée de l'impact négatif que la surveillance et l'interception des communications par l'État, y compris au niveau international, peuvent avoir sur l'utilisation et l'exercice des droits de l'homme et souligne que les mesures de lutte contre le terrorisme doivent toujours être prises en respectant strictement le droit international, y compris les droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit international des réfugiés. Seules les mesures adoptées conformément à la Charte

des Nations Unies et aux autres normes internationales favorisant la coexistence pacifique entre les États peuvent aboutir et obtenir un large appui de la communauté internationale. Les actions engagées hors du cadre légal international sont inacceptables. Tous les États doivent donc respecter intégralement la résolution 68/178 de l'Assemblée générale sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales lorsqu'ils combattent le terrorisme.

22. Les TIC, y compris l'utilisation des médias sociaux, peuvent favoriser la compréhension entre les peuples et les nations. Toutefois, dans le même temps leur utilisation illicite a un impact négatif sur les nations et les citoyens. La CELAC est profondément préoccupée à cet égard par les visées du réseau social en ligne et service de microblogage ZunZuneo, qui représentent une utilisation illicite des TIC, et dénonce fortement tout mauvais usage des TIC nuisant à tout pays de la CELAC. L'utilisation des TIC ne doit pas être contraire au droit international.

23. Les pays de la CELAC sont déterminés à intensifier les efforts internationaux pour protéger le cyberspace et promouvoir son usage à des fins exclusivement pacifiques et en tant que moyen de contribuer au développement tant économique que social. La coopération internationale, dans le plein respect des droits de l'homme, est la seule option viable pour renforcer les effets positifs des TIC, favoriser leur utilisation pacifique et légitime et faire en sorte que le progrès scientifique et technique serve la préservation de la paix et la promotion du bien-être et du développement des sociétés.

24. *M^{me} Stepowska (Pologne), Vice-Présidente, prend la présidence.*

25. **M. Beviglia Zampetti** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole également au nom de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Islande, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats; de la Bosnie-Herzégovine, pays participant au processus de stabilisation et d'association; et, en outre, de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, considère que l'évolution des technologies de l'information et des communications et d'Internet en tant que moteurs de l'innovation et de la croissance économique, ainsi que leur contribution au respect du droit des peuples à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, offrent sans cesse de

nouvelles opportunités à l'heure où la communauté internationale cherche à édifier une société de l'information inclusive, à réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international et à établir un programme de développement pour l'après-2015 véritablement transformateur.

26. L'intervenant note que l'Agenda de Tunis pour la société de l'information a reconnu le rôle croissant des TIC « non seulement comme moyen de communication, mais comme moteur de développement et comme outil permettant de réaliser les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement ». Les modalités d'examen de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial depuis 2005 ayant été établies plus tôt cette année, l'Union européenne et ses États membres souhaitent maintenant que s'instaure entre les différentes parties prenantes un processus transparent et inclusif tenant compte de l'étude réalisée par la Commission de la science et de la technologie au service du développement à la demande du Conseil économique et social; des résultats de la réunion d'examen des résultats du Sommet mondial intitulée « Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable », qui s'est tenue à l'UNESCO en février 2013; de l'examen des résultats du Sommet mondial de l'examen organisé par l'Union internationale des télécommunications en juin; et de la feuille de route établie par la communauté internationale lors de la conférence NETmondial en avril 2014.

27. Le Forum sur la gouvernance d'Internet, qui réunit des représentants du secteur privé, de la société civile, des gouvernements, des organisations internationales, des parlements, de la communauté technique et des experts universitaires en vue de procéder à des échanges de vues et de données pratiques, a bénéficié des recommandations du Groupe de travail sur les améliorations de ses méthodes de travail établi dans le cadre de la Commission de la science et de la technologie au service du développement. Le mandat du Forum doit être prolongé au-delà de 2015 et des financements stables et prévisibles doivent être assurés pour son secrétariat. L'accès à Internet constitue un nouveau moteur de croissance économique et une plateforme pour la liberté d'expression, d'information et de développement. L'examen à venir et la priorité

accordée au niveau international à la question des TIC au service du développement constituent des éléments essentiels du programme de développement des Nations Unies et des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015.

28. **M. Ismail** (Brunei Darussalam), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), souligne que les TIC sont un moteur important de la transformation économique et sociale; ils constituent un instrument important pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et doivent être un élément essentiel du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. L'ASEAN se félicite de l'adoption de la résolution 68/302 sur les modalités d'un examen général par l'Assemblée générale de la mise en œuvre du document final du Sommet mondial sur la société de l'information. Ces résultats renforceront la coopération entre les parties prenantes, particulièrement entre les acteurs de développement dans le secteur des TIC et les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays à revenu intermédiaire. L'ASEAN se félicite également des progrès réalisés depuis les phases de Genève et de Tunis.

29. L'ASEAN reste préoccupée par le fossé grandissant dans le domaine des infrastructures des TIC. Selon l'UIT, seulement 32 % de la population des pays en développement auront accès à Internet d'ici à la fin de 2014, contre 78 % dans les pays développés. Les pays développés et les pays en développement, en collaboration avec le secteur privé, doivent coopérer pour mobiliser les fonds nécessaires à la réduction de la fracture numérique et des inégalités entre les pays et au sein des pays, compte tenu en particulier de l'importance des TIC dans l'amélioration des services d'éducation et des soins de santé, le renforcement des secteurs financiers et la protection de l'environnement. Des mesures doivent aussi être prises pour améliorer l'intégrité et la fiabilité des réseaux de télécommunication, accroître la sécurité et la résilience des infrastructures TIC et favoriser le développement des capacités et des transferts de technologie.

30. Les TIC sont un outil précieux pour améliorer la connectivité régionale et l'intégration économique des pays membres de l'ASEAN. Toutefois, compte tenu des niveaux différents de développement économique, des difficultés subsistent pour combler le fossé numérique entre les États et les régions. Dans cette

optique, le Plan-cadre 2015 de l'ASEAN en matière de TIC vise à favoriser l'adoption des TIC, notamment dans les zones rurales, et à habilitier les citoyens de façon qu'ils puissent tirer parti sur une base équitable du déploiement des réseaux nationaux à haut débit, des améliorations des obligations de service universel et des partenariats en matière d'éducation, entre autres. Le projet de la Communauté économique de l'ASEAN et le Plan-cadre de l'ASEAN sur la connectivité peuvent aussi contribuer à surmonter les difficultés numériques.

31. L'ASEAN tient à souligner une fois encore que, conformément au paragraphe 1 b) de l'annexe à la résolution 65/276 de l'Assemblée générale, l'Union européenne doit, en tant qu'entité non étatique, prendre la parole après les groupes régionaux; de plus, elle doit s'exprimer après les États, sauf si elle est elle-même représentée par un État.

32. **M. Guilherme de Aguiar Patriota** (Brésil) est d'avis qu'assurer la cybersécurité et lutter contre les activités criminelles sont des objectifs qui ne peuvent être réalisés qu'au moyen d'un renforcement de la coopération internationale. Les possibilités offertes par le numérique en matière d'inclusion sociale et d'habilitation des groupes vulnérables doivent, entre temps, être mieux exploitées au moyen d'un cadre d'objectifs et de cibles convenus au niveau multilatéral et associés à un soutien financier.

33. La gouvernance d'Internet ne peut plus continuer d'être confiée à une institution non gouvernementale comme l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers. Il convient de mettre fin aux divergences entre ceux qui envisagent la gouvernance d'Internet au travers du prisme de la souveraineté de l'État et ceux qui cherchent à pallier à leurs difficultés de façon indépendante sans le concours de la communauté internationale. Un cadre des Nations Unies pour un large dialogue sur ce sujet devrait être établi.

34. Pour ce qui est de l'examen des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, les recommandations du Groupe de travail sur le renforcement de la coopération doivent tenir compte du fait qu'il appartient aux politiques publiques de maintenir la sécurité, la transparence et la responsabilité d'Internet et d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris le droit à la vie privée.

35. Les révélations concernant un réseau mondial de surveillance électronique ont montré que les droits de l'homme et les libertés civiles continuent d'être violés. Les actions de lutte contre le terrorisme menées en dehors du cadre légal international ne sont ni justifiables ni inacceptables. Bien que les TIC soient un élément central du programme de développement pour l'après-2015, les interceptions non autorisées de données appartenant à des citoyens, des gouvernements et des entreprises ne sauraient être justifiées. La contribution des TIC au développement ne peut intervenir au détriment du respect de la souveraineté et de l'égalité des nations. Ces sujets doivent être débattus en vue d'établir un cadre multilatéral civil pour l'utilisation et la gouvernance d'Internet et la protection du secret des données dans le cyberspace.

36. **M^{me} Ben-Dor** (Israël) estime que les TIC offrent des possibilités illimitées mais que beaucoup trop nombreux sont ceux qui restent en marge des progrès de la technologie. Les populations concernées se voient aujourd'hui obligées d'opérer sans transition un virage à 180 degrés pour se doter des capacités TIC. Les TIC sont plus importantes que jamais pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable.

37. La technologie mobile offre des réponses innovantes aux crises qui apparaissent. Face à la propagation de la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, par exemple, les applications mobiles simplifient les recherches à effectuer par les agents sanitaires et leur permettent de recevoir des mises à jour de la situation sur le terrain et de diffuser des informations sur la maladie dans les langues locales. Le logiciel israélien « About Ebola », par exemple, a été téléchargé plus de 5 000 fois en Afrique de l'Ouest.

38. La diffusion des connaissances est essentielle au développement et Israël est déterminé à mettre fin à la fracture numérique. Grâce à un cyberenvironnement dynamique, fruit des efforts consentis par les entrepreneurs, les chercheurs et les développeurs, le pays accueille 200 jeunes pousses dans le secteur des TIC et sa part du marché mondial est nettement supérieure à sa part dans l'économie mondiale.

39. Au niveau multilatéral, les médias numériques offrent des possibilités sans précédent d'améliorer le bien-être de l'humanité. Israël organisera une conférence sur le sujet en 2015 dans le cadre du Programme « Information pour tous » de l'UNESCO,

afin de contribuer au développement d'une société de l'information à dimension humaine. Or, les difficultés rencontrées au niveau mondial du fait d'une utilisation malveillante des TIC et du cyberenvironnement appellent des efforts conjoints de la communauté internationale au sein des cadres et organisations compétents. Pour sa part, Israël redouble d'efforts pour faire face à une série de cybermenaces. Le pays souscrit aux recommandations de 2012/2013 du Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, auquel il participe activement.

40. Les possibilités offertes par les TIC pour favoriser le développement doivent être totalement prises en compte dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 et des liens doivent être établis avec le processus d'examen du Sommet mondial afin de garantir la cohérence.

41. Enfin, l'expansion des principales fonctions des noms de domaine et le développement des services de communication mobiles témoignent du succès du modèle multipartite. Ce modèle doit être amélioré pour préserver la sécurité et le caractère ouvert d'Internet, protéger l'intérêt des consommateurs et mettre en œuvre dans leur intégralité les objectifs du Sommet mondial.

42. **M. Morozov** (Fédération de Russie) fait savoir que son pays dispose d'une grande expérience de la réduction de la fracture numérique entre ses différentes régions, qu'il est disposé à partager aux niveaux régional et mondial. Étant donné que l'importance d'Internet pour le développement ne va faire que croître dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, il est de l'intérêt de tous les États de traiter ensemble les questions relatives à la fiabilité et à la sécurité d'Internet et des infrastructures importantes qui lui sont associées. Toutefois, certains États utilisent leur position dominante pour réaliser leurs propres objectifs économiques, militaires et politiques grâce à des attaques électroniques contre les ressources informatiques d'autres États. Du fait des menaces extérieures dont fait l'objet le World Wide Web, les États en limitent l'accès au niveau national et, ce faisant, fragmentent l'Internet mondial. Cette réduction de la coopération internationale ne laisse pas indifférents les terroristes internationaux et les structures criminelles.

43. La Fédération de Russie a pris de nombreuses mesures pour améliorer la sécurité de l'information, y compris, entre autres, l'introduction d'un système pour détecter, empêcher et stopper les attaques électroniques contre les ressources informatiques russes et créer des réseaux et des systèmes protégés pour répondre aux besoins de sécurité et de défense de l'État. Elle a collaboré avec plusieurs partenaires internationaux pour améliorer la sécurité de l'information internationale et, aux côtés du Brésil, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud (ses partenaires BRICS), a condamné la collecte en masse de données et la surveillance électronique des personnes, qui constituent des violations de la souveraineté des États et des droits de l'homme. Un renforcement de la coopération en matière de sécurité de l'information est à l'évidence nécessaire, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes et institutions spécialisés.

44. **M^{me} Robl** (États-Unis d'Amérique) considère que les TIC sont l'un des instruments les plus efficaces et les plus prometteurs pour aider les individus et les communautés à progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est donc essentiel de reconnaître comme il se doit et de favoriser la contribution de ces technologies à de nombreux objectifs communs de développement durable ainsi que de continuer à adhérer à l'approche multipartite ouverte et inclusive qui maximise le potentiel des TIC de favoriser l'amélioration de la qualité de vie partout dans le monde.

45. Les gouvernements, le secteur privé, la communauté technique et la société civile doivent tous contribuer à faire en sorte que chacun ait accès aux TIC et aux informations en ligne, que le coût de ces technologies continue de baisser, que les investissements dans les réseaux et les technologies s'accroissent et qu'aucun effort ne soit ménagé pour encourager l'innovation, la croissance et les valeurs universelles que sont la liberté de parole et d'expression. Ces objectifs ne seront pas atteints en élevant des barrières, en fragmentant l'Internet mondial ou en limitant la libre circulation de l'information.

46. L'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information revêt un rôle crucial pour améliorer la contribution des résultats du Sommet au développement dans les années à venir. Cet examen doit être l'occasion de réaffirmer l'engagement

conjoint à l'égard de l'Agenda de Tunis et de procéder à des analyses globales et objectives des résultats et des mesures pratiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés en 2015. La délégation des États-Unis appuie le travail important réalisé par l'UIT et l'UNESCO dans le processus d'examen ainsi que les efforts de coordination de la Commission de la science et de la technologie au service du développement.

47. Le Forum sur la gouvernance d'Internet reste le lieu le plus prisé et le plus dynamique pour discuter des questions relatives à Internet. Du fait de son caractère multipartite, ce forum offre un cadre unique pour engager des conversations ouvertes et franches sur des sujets difficiles et définir en temps opportun des orientations quant aux meilleures pratiques sans qu'il soit besoin de négocier des documents finals. Les États-Unis ont soutenu financièrement le Forum pour ces raisons et encouragent les autres parties prenantes à faire de même. Ils appuient également le renouvellement rapide du mandat du Forum afin de pouvoir planifier les sessions futures et d'attirer des donateurs potentiels au Fonds d'affectation spéciale du Forum.

48. **M. Kohona** (Sri Lanka) souligne que les TIC doivent jouer un rôle central dans les stratégies des pays en développement qui s'emploient à éliminer la pauvreté et à atteindre les objectifs de développement durable. Bien que le huitième objectif du Millénaire pour le développement vise à faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies soient accordés à tous, le manque d'engagement des partenaires de développement et la maigre participation du secteur privé à cet égard restent des sujets de déception. Une collaboration plus efficace entre les deux côtés est nécessaire pour atteindre l'objectif en question et les gouvernements doivent mettre en œuvre des stratégies à long terme pour faciliter les partenariats et développer de nouvelles technologies.

49. À Sri Lanka, le pourcentage de la population sachant utiliser les TIC est passé rapidement de 3 % en 2005 à presque 50 % en 2014 suite à une politique nationale centrée sur l'être humain. Les autorités visent à porter ce taux à 75 % en 2016 et, ce faisant, à attirer la jeunesse rurale vers des emplois « verts » fondés sur les TIC.

50. Sri Lanka a pour ambition de devenir une plateforme centrale pour les TIC et les connaissances dans la région et les TIC contribueront de façon

déterminante à faire de Sri Lanka une plaque tournante mondiale pour les transports maritimes, l'aviation, le commerce et l'énergie. En 2013, le secteur sri-lankais des TIC a généré des recettes de 720 millions de dollars des États-Unis et le nombre de ses salariés est passé de 33 700 en 2007 à 75 100. Son objectif est de porter ses recettes à 5 milliards de dollars et ses effectifs à 200 000 salariés d'ici à 2022.

51. Les partenariats public-privé se sont développés avec l'introduction de plus de 790 télécentres qui ont pour tâche de diffuser les connaissances en matière de TIC et de proposer des services d'administration électronique dans les langues locales. Un programme de librairie électronique a été désigné comme le meilleur programme mondial d'accès aux TIC dans les zones rurales par la Fondation Bill et Melinda Gates et, grâce aux nombreux nouveaux services d'administration électronique, Sri Lanka est l'État Membre qui a fait le plus de progrès dans l'indice de développement de l'administration électronique établi par l'ONU, passant de la 115^e place en 2012 à la 74^e en 2014. En outre, des fournisseurs privés concurrentiels d'accès au haut débit contribuent à réduire la fracture numérique dans le pays et la pénétration des téléphones mobiles est de plus de 110 %.

52. **M^{me} Ibrahimova** (Azerbaïdjan) constate que de nombreux pays eurasiens sont confrontés à des difficultés car, soit ils sont enclavés, soit ils se trouvent éloignés des autoroutes électroniques à haut débit de l'Ouest ou de la région Asie-Pacifique. Les autres enjeux sont liés à l'insuffisance des infrastructures et au niveau élevé des coûts de connexion qui en découlent.

53. Par l'adoption de deux résolutions de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies a apporté son soutien à une initiative azerbaïdjanaise visant à mettre en place une super-autoroute de l'information transeurasienne. Cette superautoroute est un outil de développement qui facilite l'accès à Internet, aux systèmes de télécommunication et aux ressources électroniques pour 20 pays de la région, créant ainsi un couloir de transmission Est-Ouest. L'Assemblée générale a aussi adopté des résolutions sur l'établissement de l'Alliance eurasienne pour la connectivité, qui aidera de nombreuses parties prenantes à apporter une assistance et un soutien stratégiques à des projets relatifs aux TIC dans le cadre de ce qui constitue un exemple éminent

d'une coopération transfrontalière entre des institutions du secteur public et du secteur privé.

54. **M. Benamadi** (Algérie) estime que les TIC sont un vecteur de croissance et de développement et ont une incidence positive sur l'emploi et la protection sociale, les relations entre entreprises et consommateurs et la participation des citoyens à la vie publique et privée. Toutefois, l'utilisation et le contrôle des TIC sont répartis inégalement entre les pays et les régions et de nombreux pays en développement, surtout en Afrique, se sentent marginalisés. Bien que le coût de la technologie à haut débit ait diminué, il reste beaucoup trop élevé pour la plupart des pays en développement et leurs populations.

55. La technologie est un élément essentiel pour résoudre les problèmes de développement économique et social et elle doit faire partie intégrante des stratégies de développement des pays en développement. Ceux parmi ces derniers qui ont mené à bien un processus de modernisation technique en ont recueilli les fruits en termes de croissance et de développement. La communauté internationale doit éliminer progressivement les inégalités dans l'accès aux TIC et tirer au maximum parti de cette élimination pour réduire la pauvreté, lutter contre l'ignorance, s'attaquer aux problèmes environnementaux et améliorer les soins de santé et le contrôle des maladies. Elle doit aussi faciliter les transferts de technologie et l'accès aux TIC afin que les pays en développement puissent établir leurs propres stratégies de développement durable en supprimant les obstacles entravant cet accès et en réglant les problèmes de propriété et de normalisation.

56. La gestion d'Internet, un service TIC disponible au grand public, soulève des problèmes importants concernant la sécurité internationale et l'utilisation des images transmises par satellites à des fins illicites, criminelles et terroristes. La coopération internationale est nécessaire face aux problèmes de cybersécurité car tous les pays sont également concernés; une culture de la responsabilité doit être encouragée. Compte tenu du nombre croissant d'utilisateurs d'Internet, une gouvernance véritablement exclusive d'Internet doit remplacer le système monopolistique actuel imposé par un nombre très limité de pays.

57. **M. Zdorov** (Biélorus) signale que, dans son pays, les TIC ont permis des améliorations de la télémédecine et de l'éducation, un accès plus large à

Internet à haut débit et un renforcement de la sécurité de l'information au niveau international. Le Bélarus est devenu un fournisseur régional et international important de services TIC et occupe une place de choix dans l'indice de développement des TIC.

58. Outre la réduction du fossé numérique, des mesures doivent être prises pour empêcher les effets dommageables d'Internet, en particulier sur les enfants et les jeunes. Un combat plus actif doit être mené contre les activités terroristes sur Internet, la cybercriminalité et les autres phénomènes en ligne négatifs.

59. L'Organisation des Nations Unies et ses États Membres doivent redoubler d'efforts pour améliorer les TIC et leurs logiciels de développement afin de mettre en place et de soutenir l'administration électronique. Des conseils et un appui technique doivent continuer d'être fournis aux États Membres, y compris les pays à revenu intermédiaire, afin de leur permettre d'améliorer la compétitivité de leur économie. Plus largement, les TIC doivent être considérés dans l'optique de la problématique plus générale de l'accès aux diverses technologies afin de garantir un développement durable.

60. **M. Mukerji** (Inde) souligne que, alors que les pays en développement peuvent tirer parti des TIC pour améliorer leurs capacités de gouvernance et la portée de celle-ci et maximiser leurs ressources limitées pour assurer une croissance inclusive et durable, un fossé numérique persiste entre pays développés et pays en développement, ce dont témoignent non seulement les taux de pénétration de la téléphonie mobile et d'Internet, mais aussi les différences entre les sexes pour ce qui est de l'accès à Internet dans les pays en développement. Les TIC peuvent contribuer dans une large mesure à l'autonomisation des femmes et à la démultiplication de leur rôle dans la société en les aidant à susciter des transformations dans plusieurs secteurs, notamment l'éducation, les soins de santé et l'énergie.

61. Le Gouvernement indien a lancé récemment le programme « Inde numérique » conçu pour rehausser les capacités numériques du pays et renforcer l'économie du savoir en utilisant les TIC comme élément moteur dans neuf zones de croissance. Ce programme prévoit que toutes les assemblées de villages seront équipées, en tant que service essentiel, d'Internet à haut débit et encouragera la culture

numérique universelle et l'identité numérique du berceau à la tombe ainsi que la fourniture de tous les services publics en temps réel à partir de plateformes en ligne et mobiles.

62. Dans l'esprit de l'Agenda de Tunis, Internet ne doit pas être géré comme une propriété privée. Sa gouvernance et son architecture doivent refléter sa nature mondiale et démocratique. En conclusion, M. Mukerji indique que sa délégation se félicite de l'adoption de la résolution 68/302 de l'Assemblée générale sur les modalités de l'examen d'ensemble par l'Assemblée générale de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

63. **M. Shava** (Zimbabwe) est d'avis que le développement et l'acquisition des TIC par les pays en développement doivent être une priorité du programme de développement pour l'après-2015. Il est extrêmement déconcertant de constater qu'un large fossé numérique persiste entre pays développés et pays en développement, notamment en termes de disponibilité, de niveau de tarif et de connectivité à large bande. L'Organisation des Nations Unies et les organismes de développement ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place, dans les secteurs public et privé des pays en développement, des capacités nécessaires pour soutenir des secteurs des technologies de l'information en mesure de générer des produits et des services informatiques d'un prix abordable. Un soutien financier et technique est aussi nécessaire pour aider les pays en développement à construire, développer et entretenir leur infrastructure TIC.

64. Les TIC seront considérées comme ayant une incidence favorable si elles aboutissent à des résultats positifs et tangibles, comme la réduction de la pauvreté, une croissance inclusive et durable, la création d'emplois et la cohésion sociale. Les populations du monde en développement doivent tirer parti économiquement de l'utilisation des instruments TIC grâce au développement du capital humain, à l'amélioration de la productivité et à la progression correspondante des revenus.

65. Au Zimbabwe, entre 2011 et 2013, les abonnés à Internet sont passés de 2 millions à 5,2 millions, alors que le taux de pénétration tant des téléphones mobiles que des téléphones fixes a cru de 75 % à 91 %. Le Gouvernement du Zimbabwe travaille sur des projets de câbles à fibres optiques qui relieraient toutes les

grandes villes et agglomérations, mais le développement d'Internet et des services à haut débit est freiné par des contraintes financières et la situation du Zimbabwe en tant que pays enclavé. Respecter la date limite de juillet 2015 fixée par l'UIT pour le passage à la radiodiffusion numérique est une priorité essentielle pour les autorités. Le Zimbabwe souhaiterait recevoir un appui à cette fin car il est peu probable que cet objectif soit atteint.

66. La coopération régionale et internationale est indispensable pour permettre aux pays en développement d'avoir pleinement accès aux TIC en vue de faciliter leur participation active et leur intégration à l'économie mondiale et de recueillir tous les fruits de la mondialisation. Toutefois, il convient d'empêcher l'utilisation potentielle des TIC à des fins incompatibles avec le maintien de la sécurité et de la stabilité internationales ou d'une manière pouvant nuire à l'intégrité territoriale des États.

67. **M. Momita** (Japon) note que la déclaration prononcée par M. Shinzo Abe, Premier Ministre, au cours du débat général de l'Assemblée générale témoigne de l'engagement du Japon à l'égard de la coopération économique internationale. Dans la lutte contre la pauvreté, il importe avant tout d'encourager le sentiment d'appropriation et de favoriser les efforts d'autonomie. Grâce à l'autonomisation des femmes, il sera plus facile d'atteindre les objectifs de développement.

68. Une phase importante des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 est sur le point de débuter. Le Japon a participé activement aux processus d'examen qui serviront de contributions au rapport de synthèse complet et ambitieux du Secrétaire général sur la base duquel les négociations internationales pourront s'adosser. Le financement du développement est distinct de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, mais il est étroitement lié à celle-ci; la coordination entre les deux processus contribuera à minimiser le chevauchement des efforts, sans porter atteinte à leurs résultats respectifs.

69. Le résultat de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui doit se tenir en mars 2015 à Sendai (Japon), apportera une contribution significative au programme de développement pour l'après-2015. Même si les négociations sur ce programme ne sont pas terminées,

il est temps de penser à la façon dont il sera mis en œuvre à l'avenir. La Deuxième Commission pourrait devoir introduire certaines réformes, par exemple en simplifiant son ordre du jour et ses résolutions faisant double emploi avec le programme de développement pour l'après-2015.

70. **M^{me} Suthimanus** (Thaïlande) fait savoir que la Thaïlande attache une grande importance au rôle des TIC en tant qu'élément moteur et facilitateur essentiel du développement durable. Malgré les efforts faits par les gouvernements pour élaborer des politiques nationales en matière de TIC, notamment dans les pays en développement où l'utilisation de ces technologies s'accroît le plus rapidement, d'importantes lacunes subsistent. Dans son rapport, le Secrétaire général estime donc que toutes les parties prenantes ont un rôle important à jouer.

71. Le Gouvernement thaïlandais a mis en œuvre la politique « Smart Thailand », qui comporte trois volets (« Smart Network », « Smart Government » et « Smart Business ») et vise à accroître l'efficacité du secteur public, à stimuler la compétitivité du secteur privé et à améliorer la qualité de vie grâce à l'utilisation des TIC pour tous les aspects du développement. Le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a abordé la question de la technologie dans le cadre des cibles du projet de l'objectif 17 relatif aux moyens d'application. L'Organisation des Nations Unies et les organismes internationaux ont commencé à se préparer pour l'examen décennal du Sommet mondial devant être effectué par l'Assemblée générale en 2015, en même temps que les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. Cet examen devrait porter sur les interactions entre les TIC et le développement propres à garantir un développement fondé sur les droits, la création d'emplois, des opportunités pour les entrepreneurs, une éducation de haute qualité et l'autonomisation des femmes, entre autres avantages.

72. La Thaïlande souligne le rôle des TIC dans le développement dans deux domaines dans lesquels elle peut partager son expérience et son expertise avec d'autres. Le premier d'entre eux est la sécurité alimentaire. La Thaïlande a dirigé et coordonné le Système d'information de l'ASEAN sur la sécurité alimentaire, dont l'objectif est de renforcer la sécurité alimentaire dans la région grâce à l'analyse et à la diffusion d'informations pertinentes. Le deuxième est

la gestion des risques de catastrophe. La Thaïlande utilise les réseaux TIC pour les systèmes d'alerte et de surveillance des catastrophes ainsi que pour la gestion postérieure aux catastrophes, en vue de renforcer la résilience des communautés face aux tsunamis et aux autres catastrophes naturelles. Elle a lancé le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui a soutenu les systèmes d'alerte précoce. Elle a organisé, en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications, le « Sommet Connecter l'Asie-Pacifique », qui s'est tenu à Bangkok en 2013, dans le cadre de l'initiative « Connecter le monde » de l'UIT et de la réunion de sa plateforme Telecom World en 2013. Elle a également organisé l'exposition « Smart Thaïlande 2020 », qui avait pour thème « ICT Shift the Future of Thailand », une stratégie qui permettra d'améliorer la qualité de vie, l'éducation, l'activité d'entreprise et l'industrie, l'énergie et l'environnement, l'entrepreneuriat et les industries créatrices en Thaïlande.

73. Les TIC seront un des principaux moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. La délégation thaïlandaise espère que les États Membres ne ménageront aucun effort pour combler la fracture numérique entre pays développés et pays en développement ainsi qu'à l'intérieur et entre les régions. La Thaïlande a présenté sa candidature pour être réélu au Conseil de l'UIT. Elle est un membre actif du Conseil depuis 1973 et contribue aux travaux menés par l'UIT, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'UNESCO, la CNUCED, la CESAP et d'autres organismes des Nations Unies pour renforcer les capacités TIC et promouvoir ainsi le développement durable et l'accès universel aux connaissances.

74. **M. Achargui** (Maroc) souligne que des avancées spectaculaires se sont produites dans le domaine des TIC depuis le Sommet mondial sur la société de l'information de 2005. Le marché de certains produits, comme les téléphones mobiles, est saturé dans les pays développés, mais il s'est étendu et diversifié partout dans le monde. Les TIC sont maintenant omniprésents dans les maisons, les lieux de travail et les écoles. Ils ont aussi désenclavé des zones rurales, reculées ou montagneuses dans les pays en développement mais demeurent coûteuses et ne servent souvent que pour les communications téléphoniques. Des stratégies appropriées sont nécessaires pour promouvoir la

connectivité et encourager une utilisation optimale des TIC, y compris au travers de la lutte contre l'analphabétisme et l'analphabétisme numérique. Toutefois, l'espoir d'un accès plus universel et démocratique aux TIC est battu en brèche par l'accès non équitable aux nouvelles technologies et le fossé numérique entre pays développés et pays en développement.

75. Les TIC peuvent favoriser le développement socioéconomique grâce à l'amélioration du système éducatif, du secteur de la santé, des prestations administratives, de la productivité, du commerce électronique et de la création d'emplois. Elles peuvent également contribuer au renforcement du droit d'accès à l'information, de la liberté d'expression et des droits de l'homme. Toutefois, les pays en développement sont confrontés à des difficultés telles que l'insuffisance des ressources matérielles et humaines, ainsi que la faiblesse, voire l'inexistence, d'institutions adéquates pour pouvoir tirer pleinement parti de ces technologies.

76. Les TIC peuvent jouer un rôle essentiel dans la transition vers une société de l'information et des connaissances si des politiques appropriées sont mises en place pour gérer la révolution numérique. En 2005, le Roi Mohammed VI a lancé la stratégie e-Maroc 2010 pour le développement des télécommunications et des technologies de l'information, qui a permis un développement spectaculaire d'Internet et de la téléphonie, notamment la téléphonie mobile. La stratégie a focalisé son action sur la réforme du secteur des télécommunications, ainsi que sur le lancement de chantiers stratégiques dans les domaines de l'éducation, de l'administration en ligne et du commerce. Encouragé par ce succès, le Maroc a lancé, en 2009, la Stratégie nationale pour le développement de la société d'information et de l'économie numérique, baptisée Maroc Numeric 2013, visant à rendre l'Internet à haut débit accessible aux citoyens, à rapprocher l'administration des usagers à travers un programme d'administration électronique, à encourager l'informatisation des PME et, enfin, à développer l'industrie des technologies de l'information. Le chiffre d'affaires généré par les TIC a atteint environ 4 milliards de dollars en 2013.

77. **M^{me} Ali** (Bahreïn) note que le Bahreïn a fait des progrès significatifs vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la cible 8.F qui vise à faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier les TIC, soient

accordés à tous. Dans cette optique, il a créé le Comité national de gouvernance électronique des TIC et l'Autorité d'administration électronique, qui ont pour mission de garantir que les services publics sont fournis de manière efficace aux citoyens, résidents, hommes d'affaires et visiteurs. En outre, le public peut maintenant accéder aux services fournis par les ministères et autres organismes gouvernementaux en se rendant sur un guichet Internet unique pour les services publics. Ce site, qui peut être consulté 24 heures sur 24, a considérablement réduit le nombre de personnes qui se rendent dans les bureaux de l'Administration.

78. Le Bahreïn s'est vu décerné deux prix des Nations Unies pour la fonction publique en 2014, l'un pour son Centre de contact national, qui a été classé premier pour la région Asie de l'Ouest dans la catégorie *Promotion des approches pangouvernementales dans l'ère de l'information*, et l'autre pour le Système national d'information sanitaire, qui a été classé deuxième pour la région dans la catégorie *Amélioration de la prestation des services publics*. Selon l'enquête 2014 de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration électronique, le Bahreïn se classe au premier rang des pays arabes et au dix-huitième rang au monde dans l'indice de développement de l'administration en ligne. Pour la troisième année consécutive, le pays est classé parmi les huit premiers pays en termes de prestation de services en ligne. Bien qu'elle soit fière de ces réalisations, l'Autorité de l'administration électronique s'emploie à améliorer la prestation de services électroniques et continuera à travailler avec l'Organisation des Nations Unies à cette fin.

79. **M. Xie Xiaowu** (Chine) fait valoir que les progrès réalisés dans le secteur des TIC se sont accompagnés d'avantages économiques et sociaux considérables dans le monde entier, mais que la fracture numérique entre pays développés et pays en développement ne cesse de se creuser et nuit gravement au développement dans certains domaines. La communauté internationale doit garder à l'esprit les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, renforcer le rôle des TIC dans le programme de développement pour l'après-2015 et accroître l'assistance technique aux pays en développement afin que toute l'humanité puisse bénéficier des progrès des TIC. Les institutions spécialisées des Nations Unies, comme l'UIT, l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la propriété

intellectuelle (OMPI), doivent continuer d'apporter une contribution significative dans le domaine des TIC au service du développement, tout en consolidant au mieux leur expertise et leur coordination.

80. L'utilisation d'Internet en Chine a connu une croissance exponentielle ces 20 dernières années. On compte actuellement plus de 600 millions d'utilisateurs d'Internet en Chine et près de 3 milliards de sites Web, tandis que 500 millions de Chinois accèdent à Internet à partir de leurs téléphones mobiles. Les ventes du commerce électronique au cours de la première moitié de l'année ont atteint 5,66 milliards de yuan renminbi. Quatre des 10 principales entreprises d'Internet dans le monde sont chinoises. L'industrie d'Internet chinoise a progressé à un rythme annuel de 30 %, notamment grâce à une stratégie qui donne la priorité au développement, au respect de l'ouverture et de la coopération et à des partenariats mutuellement bénéfiques. La Chine a aussi mis au point une stratégie efficace s'agissant de la liberté et de l'ordre, du développement et de la sécurité, de l'ordre international public et du respect des lois nationales d'autres pays.

81. **M. Gone** (Côte d'Ivoire) fait savoir que son gouvernement a la ferme volonté de bâtir une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020 et s'est engagé dans cette optique sur la voie de la révolution numérique en élaborant des stratégies portant notamment sur la couverture numérique du territoire, y compris les zones isolées; l'accès au réseau panafricain de services en ligne qui permet de bénéficier d'applications informatiques dans des domaines tels que la santé, le commerce et l'agriculture; la dotation du pays en ressources humaines de qualité à travers la dynamisation de l'École supérieure africaine des technologies de l'information; et la création d'un système de gouvernance électronique en vue d'améliorer la qualité des services publics.

82. Afin de protéger les droits des consommateurs, le Gouvernement ivoirien a aussi élaboré un nouvel environnement réglementaire pour le marché des TIC, notamment des lois sur le commerce électronique, sur la protection des données à caractère personnel et sur la cybersécurité, entre autres l'adressage du cyberspace et l'identification des cybercafés. De nouveaux organismes gouvernementaux ont été établis pour surveiller le respect de ces lois. Le développement du secteur des TIC et l'expansion rapide de la téléphonie mobile en particulier ont induit

une amélioration du confort de vie des populations et ont contribué à l'économie nationale, avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 1,6 milliard de dollars et une part du PNB d'environ 5 %. Le nombre d'abonnés est passé de 400 000 en 1998 à plus de 19 500 000 en 2013. La qualité des communications mobiles s'est nettement améliorée et les offres de services se sont diversifiées, alors que le coût des communications a baissé énormément et que le débit de ces communications s'est intensifié avec l'attribution des licences de troisième génération et la construction d'une infrastructure de transmission à large bande.

83. Les TIC offrent un potentiel énorme pour l'éradication de la pauvreté, mais force est de constater que la fracture numérique entre pays développés et pays en développement demeure assez importante. Pour parvenir à assurer le développement durable pour tous, il importe de soutenir les pays en développement dans les efforts qu'ils mènent pour donner l'accès à tous, à des coûts accessibles, aux TIC. Les TIC doivent être considérées comme une composante essentielle de solutions innovantes de développement dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 et la Côte d'Ivoire se félicite de l'adoption de la résolution 68/302 intitulée « Modalités de l'examen d'ensemble par l'Assemblée générale de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information ».

84. **M. Momeni** (République islamique d'Iran) constate que le paysage mondial du développement est en train de changer et que les TIC pourraient être un catalyseur de progrès dans tous les pays en stimulant l'innovation et en améliorant la productivité. La pleine mise en œuvre des textes issus tant des phases de Genève que de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information contribuera à la réduction de la fracture numérique entre les pays et au sein des pays, alors que les dispositions sur la gouvernance d'Internet revêtent une importance particulière. Tous les gouvernements doivent avoir des responsabilités égales pour ce qui est des questions liées aux TIC.

85. L'Assemblée générale doit examiner les résultats du Sommet mondial afin de créer des synergies entre le programme de développement pour l'après-2015 et l'examen décennal et le suivi de ce sommet; c'est dans cette optique que la délégation iranienne a appuyé l'adoption de la résolution 68/302 parrainée par le Groupe des 77 et la Chine. En tant que principal organe chargé d'effectuer cet examen, l'Assemblée générale

ne doit pas s'appuyer uniquement sur la Commission de la science et de la technologie au service du développement, mais aussi sur les communications des États Membres et des États observateurs. La délégation iranienne souscrit également à l'appel lancé par le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information pour que l'examen des textes issus du Sommet mondial serve de contribution à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

86. La République islamique d'Iran s'emploie à réduire le fossé numérique au niveau intérieur au moyen de programmes destinés à faciliter l'accès aux ressources informatiques. Depuis le début du cinquième plan de développement du pays en 2011, le Ministère des technologies de l'information et des communications a mis en place l'infrastructure nécessaire pour assurer des services électroniques, comme l'apprentissage en ligne, la banque en ligne et le commerce électronique, ainsi que des services de santé, en faisant appel aux ressources intérieures et en préservant les traditions et la culture irano-islamiques. Le budget TIC de la République islamique d'Iran s'établit à 1,36 milliard de dollars, soit 1,65 % du budget total.

87. **M. Lorenzo** (République dominicaine) estime que les progrès de la technologie à large bande ont transformé la façon dont la communauté internationale pourra réaliser les objectifs de développement durable. Les gouvernements, le secteur privé et la société civile peuvent désormais utiliser des outils qui susciteront un progrès du développement humain d'une ampleur et d'un rythme sans précédent dans des domaines essentiels comme l'emploi, l'éducation, la santé publique et les transports. Les nouveaux avatars des TIC, telles que la mobilité intelligente, les réseaux sociaux, l'informatique « dans les nuages » et l'analyse de métadonnées, sont les moteurs de la révolution numérique. L'interconnexion grandissante entre les personnes, les informations et les idées a une incidence sur l'économie mondiale et entraîne un changement de paradigme, le marché étant désormais axé sur la demande et non plus déterminé par l'offre en raison de la demande insatiable des internautes pour les dernières informations.

88. On compte aujourd'hui plus de 6,8 milliards d'abonnés à la téléphonie mobile dans le monde et en République dominicaine ils étaient 10 millions en 2013. Cependant, de nombreuses régions éloignées et rurales des pays en développement ne disposent pas de

couverture de téléphonie mobile et de nombreux citoyens n'ont pas les moyens d'acheter des portables. Le Gouvernement dominicain, qui voit là l'occasion de démocratiser l'accès aux technologies de pointe, a mis en place des programmes de formation aux compétences technologiques de base destinés, entre autres, à autonomiser les groupes vulnérables, en particulier les personnes handicapées. Il a également installé des salles informatiques dédiées dans les guichets uniques de services à l'intention des handicapés, afin d'initier aux TIC les enfants souffrant de différents handicaps et de leur fournir ainsi une éducation, des soins de santé et des services de soutien psychologique. En outre, les autorités ont constitué des alliances stratégiques avec différents secteurs économiques et technologiques pour renforcer les compétences techniques nécessaires à la progression de la productivité et de la compétitivité, et élargir l'éventail des possibilités d'emploi offertes aux Dominicains.

89. Les soins de santé numériques, qui sont définis comme l'association des soins de santé électroniques et des soins de santé mobiles, sont en passe de révolutionner la qualité et l'accessibilité des services publics partout dans le monde. Des innovations, telles que les dossiers de santé électroniques, les interfaces homme-machine, l'imagerie moléculaire et cellulaire et les vidéoconférences, changent la donne dans les hôpitaux et les cliniques. De même, l'éducation numérique est en train de transformer l'enseignement et la formation, alors que l'apprentissage en ligne démocratise l'enseignement supérieur en permettant le développement de l'enseignement à distance.

90. Les TIC ne doivent pas être considérées isolément, mais doivent faire partie intégrante d'une vision beaucoup plus large de la façon d'exploiter la technologie comme un outil de développement. L'approche de développement fondée sur les TIC est donc indissociable de différentes problématiques, à savoir les énergies renouvelables, les efforts consentis pour atténuer les effets des catastrophes naturelles, la création d'emplois respectueux de l'environnement et propices à l'insertion sociale, la sécurité alimentaire et l'agriculture, l'eau, les océans, le commerce durable, le financement du développement, la coopération internationale et notamment la coopération Sud-Sud, car la progression du commerce et de l'investissement étranger direct entre pays en développement a transformé l'économie mondiale.

91. L'Union internationale des télécommunications a apporté une contribution importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la priorité accordée à l'objectif « Connecter le monde ». Elle veille aussi à ce que les TIC soient un élément essentiel des objectifs de développement durable. Le Gouvernement dominicain est déterminé à assurer l'expansion des technologies sans fil, dans l'espoir que les services à haut débit favoriseront la croissance de la République dominicaine, tout en bénéficiant à l'économie mondiale par le biais de la coopération Sud-Sud.

92. **M. Chinyonga** (Zambie), prenant la parole au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, signale que plus de la moitié des pays en développement sans littoral font également partie des pays les moins avancés et que plus de 20 % des près de 450 millions d'habitants de ces pays vivent avec moins de 1,25 dollar par personne et par jour. La faim et la malnutrition sont un défi constant pour la plupart des pays en développement sans littoral, qui font également face à des contraintes géographiques en raison de la dépendance de leurs systèmes de commerce et de transport à l'égard des pays voisins et des pays côtiers. Compte tenu du mauvais état des infrastructures, ces handicaps géographiques génèrent des coûts élevés de transaction et d'information et entravent le commerce et l'intégration financière avec le reste du monde. Se trouvant en marge de l'économie mondiale, les pays en développement sans littoral sont à la traîne dans le processus de développement en général. En outre, du fait de leur éloignement, ils sont moins fréquemment bénéficiaires des flux financiers, en particulier des investissements étrangers directs. Mais ils ne doivent pas accepter leur enclavement avec résignation car leur position défavorable pourrait être en grande partie compensée par l'amélioration de leurs propres infrastructures ainsi que de celles de leurs pays de transit. Plus important encore, les pays en développement sans littoral doivent opérer des transformations structurelles dans leurs économies et favoriser l'industrialisation et l'addition de valeur. Les TIC font partie des options offertes pour faciliter l'adaptation aux difficultés géographiques.

93. Dans la perspective de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, le moment est venu d'évaluer les réalisations du Programme d'action d'Almaty. Les difficultés en matière d'infrastructures de transit nécessaires doivent

être traitées aux niveaux bilatéral et régional, avec l'appui des partenaires de développement et de la communauté internationale. Les pays en développement sans littoral doivent donc se voir accorder la priorité. Un programme d'action décennal global et concret, assorti de mesures de soutien novatrices, les aidera et renforcera leur collaboration avec les pays de transit et les partenaires de développement. Dans cette optique, les TIC sont à même de jouer un rôle de catalyseur pour le développement économique et l'investissement, avec des effets positifs sur l'emploi et la protection sociale.

94. S'exprimant au nom de son propre pays, M. Chinyonga souligne que le Gouvernement zambien continue de promouvoir la croissance dans le secteur des TIC. Les droits de douane sur les équipements de télécommunications ont été supprimés, ce qui a permis l'installation de tours de communication mobiles dans environ 169 chefferies rurales. Leur nombre devrait doubler en 2015. Les téléphones portables sont utilisés pour transmettre des informations et des images médicales vers les hôpitaux de référence à des fins d'analyse. Le Gouvernement zambien souscrit également à l'appel à l'assistance technique et au renforcement des capacités pour la prévention, la poursuite et la sanction de l'utilisation des TIC à des fins criminelles. Le coût élevé de la prestation de services, l'insuffisance de l'infrastructure à haut débit, le mauvais usage des TIC dans la prestation de services publics et l'utilisation commerciale limitée de ces technologies par le secteur privé sont autant de difficultés auxquelles il faut remédier. L'expansion de l'infrastructure des TIC, notamment dans les zones rurales, est donc l'un des domaines prioritaires dans le plan à moyen terme de la Zambie. Le Gouvernement zambien cherche à favoriser l'intégration des TIC dans l'agriculture, la santé et l'éducation afin de promouvoir l'innovation et d'accélérer le développement.

95. **M. Fowle** [Union internationale des télécommunications (UIT)] note que les TIC sont un élément essentiel de la vie moderne et constituent un élément moteur de l'innovation et de la croissance économique. Des technologies abordables et une infrastructure TIC fiable sont des conditions préalables à l'équité sociale et à la productivité économique. Si le potentiel offert par les TIC en matière de développement n'a pas été exploité dans la réalisation des OMD, ces technologies doivent se voir accorder un rôle de premier plan dans les futurs objectifs de

développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Or, seulement 4 des 17 objectifs de développement durable proposés font état du rôle des TIC. Il n'y a pas d'approche systématique pour l'intégration des TIC en tant qu'instrument de mise en œuvre. Le haut débit doit figurer expressément parmi les modalités d'application de la plupart, voire de la totalité, des objectifs proposés.

96. Au moins 10 des autres objectifs pourraient tirer parti des possibilités offertes par le haut débit. Les TIC apportent une contribution essentielle à la réduction de la pauvreté, de la faim et de l'insécurité alimentaire; à la lutte contre les changements climatiques; à l'industrialisation; à l'égalité entre les nations; à la préservation de la diversité culturelle; à l'adoption de modes de consommation et de production durables; et au respect de la primauté du droit. La communauté internationale doit donc reconnaître le rôle unique des TIC et du haut débit dans les instruments de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et doit inscrire ce rôle dans le résultat final.

97. **M^{me} Kovacs** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] est heureuse de faire connaître les résultats de la treizième Table ronde interagences des Nations Unies sur la communication pour le développement, qui a contribué aux discussions menées sous l'égide de la FAO sur l'Année internationale de l'agriculture familiale, notamment sur les programmes d'aide à la sécurité alimentaire, à la résilience des moyens de subsistance et à l'agriculture familiale. Une étroite collaboration interinstitutions est nécessaire face à des questions telles que la sensibilisation aux avantages de la communication pour le développement; les efforts de renforcement des capacités au niveau des programmes de pays; le recours à la stratégie de communication collective pour le développement dans le cadre de l'action de plaidoyer; et l'établissement de réseaux dans le secteur de la communication pour le développement dans le système des Nations Unies et en dehors de celui-ci. La communication pour le développement peut jouer un rôle important dans le programme de développement pour l'après-2015 ainsi que dans les interventions requises en cas de situations d'urgence, comme l'actuelle épidémie de la maladie à virus Ebola. La Table ronde interagences des Nations Unies sur la communication pour le développement est le seul mécanisme permettant des échanges entre les

organismes des Nations Unies et les partenaires en dehors du système. Les organismes participant ayant fait part de leur intérêt pour l'étude de nouvelles formes de communication et de plaidoyer, la Table ronde est convenue d'établir un Groupe de travail technique des Nations Unies sur la communication pour le développement. Un secrétariat intérimaire dirigé par la FAO, l'UNESCO et l'UNICEF facilitera la mise en place du Groupe de travail, fournira les outils de communication nécessaires, comme un site Web et un réseau formel de spécialistes, et encouragera la participation des organismes. La Table ronde a appelé à faire de la communication pour le développement un élément central de la planification multilatérale et de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

La séance est levée à 18 h 5.